

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p><b>Séance du</b> 27 avril 2026</p> <p><b>Date de convocation</b> 20 avril 2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>En exercice..... <b>27</b></p> <p>Présents ..... <b>22</b></p> <p>Pouvoirs ..... <b>02</b></p> <p>Votants ..... <b>24</b></p>	<p>Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Carole HERVAGULT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Philippe MAUGER, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Valérie LOUCHEL, Danyla GUY, Fouad REOUINI, Elisabeth METRAL-SYORD</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGULT, Corentin LECOMTE à Anne-Sophie DE BESSES</p> <p><u>Absents</u>: Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT, William BERTRAND</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Albert NANIYOUA</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **26.34 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lorsqu'il existe un groupement de communes, le Conseil d'Administration du collège comprend un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune, comme définit à l'article R421-14 du Code de l'Education.

Il convient donc de désigner deux élus pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Hyacinthe LANGLOIS. Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Celui-ci siège au conseil d'administration en cas d'empêchement du représentant titulaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 421-14 du Code de l'Education,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

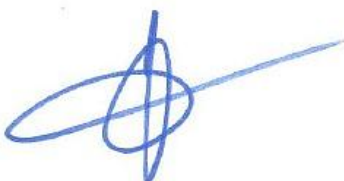
**- DE DESIGNER les élus pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Hyacinthe LANGLOIS, comme suit :**

TITULAIRE	SUPPLEANT
Ludovic GUIOT	Marie-Claude LAURET

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	<b>24</b>
Pour	<b>24</b>
Contre	-
Abstention	-

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.**



**Le/La secrétaire de séance**



**Certifié conforme et exécutoire**  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**